

REPUBLIQUE
 FRANCAISE

COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE

DEPARTEMENT DE
 L'ARDECHE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Affichée le : 20/12/2023
Jusqu'au : 20/02/2024

ARRONDISSEMENT
 DE PRIVAS

Le Mardi 19 décembre 2023 à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA VOULTE-SUR-RHONE s'est réuni en salle du Conseil Municipal sur convocation et sous la présidence de Bernard BROTTES, Maire.

Session ordinaire
Du
19/12/2023

Etaient présents : Bernard BROTTES, Sylvie ANDRE-COSTE, Jérôme LEBRAT, Pierre FUZIER, Géraldine ROUX, Nadine CHAIX-IMBERTECHE, Lucien RIVAT, Jacques VOLLE, Christine PASTURAL, Didier VENTUROLI, Rachel KLEIN, Éric PAQUERIAUD, Sébastien LANONE, Alain GAS, Sébastien WALTERSKI, Aurélie ANTHERION, Martine VABRES, Christel DUVERNOIS, Jimmy VERDOT, Stanislas ANTHERION

Date de convocation :
 13/12/2023

Date d'affichage :
 13/12/2023

Nombre de
conseillers :

Absent (s) excusé (s) :

Bernard PICCOTTI a donné procuration à Sylvie ANDRE-COSTE
 Martine BOULON a donné procuration à Géraldine ROUX
 Thierry SEILER a donné procuration à Alain GAS
 Manon REYNE a donné procuration à Lucien RIVAT
 Hélène LACROIX a donné procuration à Sébastien WALTERSKI
 Cynthia HOARAU a donné procuration à Christel DUVERNOIS
 Sandrine MEJEAN n'a pas donné procuration

En exercice : 27
 Présents : 20
 Procurations : 6
 Votants : 26

Rachel KLEIN a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, l'instance peut valablement délibérer.

N°	Objet	Délibérant
2023/103	REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNE	Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents : • APPROUVE le règlement budgétaire et financier joint à la délibération ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
2023/104	BUDGET PRINCIPAL 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°5	Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents : • APPROUVE la décision modificative N°5 du budget principal de la commune 2023 ;

		<ul style="list-style-type: none"> • DEMANDE la transmission au trésor public des données de la décision modificative N° 5 ainsi que son application budgétaire ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2023/105	BUDGET PRIMITIF 2024 - OUVERTURE DE 25% DES CREDITS D'INVESTISSEMENT	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE l'ouverture des crédits sur les opérations d'investissement mentionnées ci-dessus ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2023/106	AVANCES DE SUBVENTIONS SUR 2024 - ASSOCIATION AVEC SALARIES	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ACCORDE les avances sur subventions 2024, soit 25% du montant accordé en 2023 pour les structures mentionnées ci-dessus ; • DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024 ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2023/107	AVANCE DE SUBVENTION SUR 2024 - ASSOCIATION ORCAVOU	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VALIDE l'attribution d'une avance exceptionnelle sur subvention pour l'année 2024 à l'association ORCAVOU pour un montant de 3 000 € ; • DIT que les crédits sont prévus au budget, section de fonctionnement ; • AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document se rapportant à la présente délibération. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2023/108	CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'OGEC 2024/2026	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le projet de convention d'objectifs avec l'OGEC ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2023/109	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION LVCA SYNERGIE	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à 1 vote contre (BOULON), 2 abstentions (DUVERNOIS, HORAU) et 23 votes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VALIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association LVCA Synergie pour un montant de 2 000 € ;

		<ul style="list-style-type: none"> • DIT que les crédits sont prévus au budget 2023, section de fonctionnement ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2023/110	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION MAISON MARGUERITE	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VALIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Maison Marguerite » pour un montant de 300 € ; • DIT que les crédits sont prévus au budget 2023, section de fonctionnement ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2023/111	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION ULTR'ARDECHE	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à 1 vote contre (SEILER), 1 abstention (PAQUERIAUD) et 24 votes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VALIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Ultr'Ardèche pour un montant de 1 500 € ; • DIT que les crédits sont prévus au budget 2023, section de fonctionnement ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2023/112	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CINEMA ASSOCIATIF	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VALIDE le renouvellement de la convention avec l'association « Ecran Village » ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2023/113	COMMUNICATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VALIDE la présentation du rapport social unique de l'année 2022. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2023/114	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENT - CAPCA - EVEIL MUSICAL	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le projet de convention de mise à disposition d'équipement entre la commune de la Voulte sur Rhône et la CAPCA ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents,</p>

		Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
2023/115	CONVENTION DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES PASSEE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PRIVAS CENTRE ARDECHE	Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents : <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la passation de la convention de gestion des zones d'activité économique transférées au 1er janvier 2017 entre la commune de la Voulte sur Rhône et la CAPCA ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
2023/116	APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU SERVICE DE L'EAU POTABLE - AYGUO	Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents : <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le rapport d'activité 2022 du service de l'eau potable AYGUO ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
2023/117	AVENANT AU MARCHE D'ASSURANCES - LOT 4 ASSURANCE STATUTAIRE	Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents : <ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent avenant contenant l'alternative n°1 ; • DIT que la dépense sera inscrite au budget de fonctionnement 2024, chapitre 011 ; • AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne l'exécution et le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fin de séance à 20h34